

LA CESSION, REPRISE OU TRANSMISSION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE



PUBLIC: Collaborateurs chargés de conseiller ou accompagner les entreprises artisanales ou collaborateurs ayant une expérience CFE



PRÉREQUIS: Aucun prérequis



DURÉE: 2 jours (sur mesure possible)
MODALITÉS: présentiel ou distanciel



TARIF
Inter : 620€ par apprenant
Intra : devis sur demande

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- ✓ **Acquérir les connaissances économiques juridiques et financières de la reprise et la cession**
- ✓ **S'approprier les différentes modalités de la transmission**
- ✓ **Identifier les implications fiscales pour le cédant et le repreneur**
- ✓ **Acquérir une méthodologie d'accompagnement**

LE PROGRAMME

JOUR 1

Séquence 1 : Présentation des règles fiscales, en cas de cession à titre onéreux

- Présentation comparée des principaux régimes d'exonérations au 01/01/2022
- Quid de la moins-value sur cession d'entreprise artisanale?
- Quid de l'amortissement de la clientèle ?
- Règles de cumuls des régimes d'exonération en cas de plus-value
- Enjeux : IRPP - CSG CRDS
- L'apport cession pour les artisans en poursuite d'activité
- Impact de la cession sur les cotisations sociales (L.136-8 du CSS) !

Séquence 2 : Présentation des règles fiscales, en cas de cession à titre gratuit

- Les droits et exonération, en cas de donation
- Cas particulier de la donation aux salariés
- Les droits et exonération, en cas de succession
- Calculs et abattements

LES + PÉDAGOGIQUES

- Démarche pédagogique active principalement basée sur le partage de problématiques professionnelles (70 %)
- Diversité des méthodes pédagogiques (mises en situation, cas pratiques, quizz, débriefings...)
- Fiche-ressources pédagogiques actualisées

JOUR 2

Séquence 3 : Les limites aux exonérations fiscales et sociales

- La cession de l'entreprise artisanale :
 - o zoom sur le 151 septies et 151 septies A/B, adapté à 90 % des artisans...

- Les limites : l'abus de droit, l'acte anormal de gestion
- Quid des démembrements de parts sociales, et de la location de parts sociales?

Séquence 3 : Le formalisme, condition de l'octroi de la plupart des exonérations

- Les délais d'option
- Les mentions dans l'acte (mentions obligatoires)
- Les annexes comptables

ÉVALUATIONS

- Positionnement pré-formation et post formation
- Evaluation de la formation à chaud et à froid, en ligne

Pour toute question concernant la participation de personnes en situation de handicap, contacter directement CMA Académie.